LES INFOS

Villeperdue

Mars - Avril - Mai

www.villeperdue.fr

Mairie de Villeperdue - 10 Rue de la Mairie –37260 VILLEPERDUE
Tél. 02 47 26 08 07 – Fax 02 47 26 92 94 – email : mairie@villeperdue.fr

230 000€ de compensation pour la LGV SEA

Engagée depuis 2009, la négociation avec l'Etat pour l'obtention d'un Fonds de Solidarité Territoriale, destiné à compenser les conséquences de la LGV sur le territoire des communes traversées, est arrivée à son terme le 5 mars dernier à Bordeaux.
Au lancement du projet LGV, ce Fonds de solidarité n'était pas envisagé.
Grâce à la forte mobilisation des élus, ce FST a été créé et doté d'une enveloppe de trente millions d'€uros.
A l'origine, il ne devait financer que des appels à projets pour des opérations bien ciblées et, de fait, la majorité des communes rurales, semblables à Villeperdue, se serait trouvée exclue du dispositif. C'était sans compter sur notre détermination et, l'union faisant la force, après plusieurs démarches auprès de différents ministres, nous avons obtenu que ces trente millions soient répartis dans toutes les communes traversées pour un ou plusieurs projets de leur choix.
La clé de répartition aurait dû se faire au prorata du linéaire de voie nouvelle sur chacune des communes impactées, si l'égoïsme de quelques grosses agglomérations de Gironde n'avait voulu inclure un critère population de 50% dans la répartition. Le Premier Ministre, dans son arbitrage de février, ne leur a accordé que 10%, ce que nous avons estimé être déjà une concession injuste et peu solidaire.
Cependant, pour pouvoir enfin déposer leurs dossiers, les communes ont accepté ce compromis de 90% linéaire et 10% population, ce qui fait que notre commune sera compensée, pour les conséquences de la LGV, à hauteur de 230 000 €uros.
Les élus de Villeperdue se réuniront prochainement pour décider des projets ouvrant droit à cette compensation. A l'heure où les aides de différentes natures se font de plus en plus pauvres, nous n'aurons aucune difficulté à trouver, parmi les sujets déjà évoqués, (restaurant scolaire – logements locatifs – salle polyvalente – station d'épuration) celui ou ceux que nous retiendrons pour bénéficier de ce Fonds de Solidarité Territoriale.

Roland Mariau,
Maire

La Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine propose de nombreux spectacles et animations.
Son programme culturel est disponible en mairie et à la bibliothèque.

AGENDA

Théâtre
« Le bon, la brute et le président »
24 mars à partir de 20h30
salle "Les Albizzias" (cf. page 4)
organisé par le **Réveil de Villeperdue**

Conseil municipal
30 mars à 20h00 salle du conseil – mairie

Cérémonie des coups de cœur
31 mars à partir de 14h30
salle polyvalente de Maillé
organisée par les bibliothèques de la Communauté de Communes (cf. page 4)

Chasse à l'oeuf
1er avril à partir de 10h00
jardin de la bibliothèque
organisé par l'**Amicale des Parents d'Elèves**

Loto
14 avril à partir de 20h00
salle polyvalente
organisé par l'**Amicale des Parents d'Elèves**

Thé dansant
15 avril à 14h00
salle "Les Albizzias"
organisé par le Club de l'Age d'Or

Atelier lecture « enfant » et jeux de société
18 avril de 17h15 à 18h15
bibliothèque Lucien Brossard

Activités manuelles autour du printemps
25 avril de 15h00 à 17h00
bibliothèque Lucien Brossard (cf. page 4)

Commémoration du 8 mai 1945
8 mai à 11h30 devant la mairie – défilé des pompiers suivi d'un vin d'honneur au « Madison » (cf. page 4)

Banquet communal
8 mai à partir de 12h30 salle "Les Albizzias"
organisé par le **Centre Communal d'Action Sociale et la municipalité** (cf. page 4)

Vide-grenier
8 mai journée
stade « Michel Vauge »
organisé par le **Sporting Club de Villeperdue**

Conseil municipal
11 mai à 20h00 salle du conseil – mairie

Marche
13 mai
organisé par le **Réveil de Villeperdue**
(cf. page 4)

CIMETIERE

Création d'un espace cinéraire

Un espace cinéraire est en cours d'élaboration.

Début des travaux

La mise en place d'un jardin du souvenir avec espace de dispersion des cendres et stèle, de concessions cinéraires, d'un règlement du cimetière, l'instauration d'un droit de superposition et d'un droit de dispersion notamment sont nécessaires.

Les tarifs des divers services afférents au cimetière sont les suivants :

Concession traditionnelle :

- Concession (2m²)
  - **50 ans** : 135 €
  - **30 ans** : 87 €
  - **15 ans** : 42 €
- Droit de superposition et droit d'enfouissement d'urne dans une concession
  - **50 ans** : 75 €
  - **30 ans** : 50 €
  - **15 ans** : 25 €

Espace cinéraire :

- Cavurne : 250 €
- Droit pour dépôt d'urne
  - **50 ans** 75 €
  - **30 ans** : 50 €
  - **15 ans** : 25 €
- Droit de dispersion dans le jardin du souvenir : 50 €
- Gravure sur stèle : paiement sur facture du graveur agréé par la commune.

TRAVAUX COMMUNAUX

Trois projets à l'étude

Ces dernières années, les élus ont favorisé le développement du patrimoine communal (création de logements en centre bourg, construction d'un bloc sanitaire pour l'école) mais il est tout aussi important d'entretenir l'existant. Le conseil municipal a sollicité l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADAC) pour réaliser une pré-étude technique et financière sur 3 projets d'amélioration des bâtiments existants.

- Le premier concerne l'agrandissement du restaurant scolaire afin d'améliorer les conditions de service tant pour les enfants, en offrant plus d'espace dans le réfectoire, que pour le personnel de service par la création d'un vestiaire et le réaménagement de la cuisine.
- Le second concerne la rénovation des logements locatifs Impasse du Vieux Bourg. L'isolation extérieure et le remplacement des menuiseries extérieures permettront d'améliorer les performances thermiques et phoniques. La possibilité de ré-agencer une partie des logements en les agrandissant va être étudiée pour mieux répondre aux demandes de nouveaux locataires.
- Le dernier projet concerne la remise en état de la salle polyvalente. La rénovation complète de la toiture et du bardage permettra de ne plus avoir d'infiltration d'eau et d'améliorer l'isolation de cette salle. La réfection des vestiaires et des sanitaires devenus vétustes est également envisagée.

Les élus vont prochainement définir les priorités sur ces projets afin d'établir un programme pluriannuel de travaux d'ici la fin de leur mandat en 2014.

Produit des amendes de police et financement de travaux de voirie

Dans le cadre des subventions accordées par le Conseil général, abondées par le produit des amendes de police, les élus ont retenu, pour cette année 2012, la réfection du cheminement piéton du pont enjambant la voie SNCF. Les travaux consistent à refaire le revêtement trottoir mais également à poser un garde corps ou rambarde sur toute la longueur des remblais.

Le coût estimé de ces travaux se chiffre à environ 45 000 € dont la réalisation sera bien évidemment conditionnée à l'obtention de cette subvention.

INSCRIPTION ECOLE RENTREE 2012

Pour inscrire votre enfant entrant à l'école de Villeperdue, vous devez, dès avril :

1. **vous présenter à la mairie** : vous munir du livret de famille
   - × qui délivrera un certificat de pré-inscription du maire,
   - × qui vous informera sur les services périscolaires (cantine et garderie)
2. **prendre contact avec l'école** (chemin de la godinière), présenter les documents suivants :
   - × le certificat de pré-inscription délivré par la mairie,
   - × le carnet de santé attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (BCG et DT Polio) ou un certificat médical de contre-indication vaccinale,

⇨ Pour les enfants déjà scolarisés :

- × le certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée,
- × le livret scolaire.

⇨ Pour l'inscription en Maternelle :

- × un certificat du médecin de famille constatant que l'enfant est apte à la vie collective en milieu scolaire

Des permanences école auront lieu courant mai :
Chaque vendredi
de 9h à 12h et 13h à 17h30
les vendredis 11 et 25 mai jusqu'à 18h30

ASSAINISSEMENT

Budget

L'excédent de fonctionnement constaté sur 2011 de 28 073 € sera affecté comme suit :

- 18 073 € au titre de l'excédent reporté à la section de fonctionnement 2012,
- 10 000 € à la section d'investissement 2012.

Station d'épuration

La dépense globale concernant la construction de la future station d'épuration, le foncier et les honoraires divers est estimée à 1 198 990 € TTC.
Les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau sont en cours d'instruction.
La consultation des entreprises sera lancée dès réception des accords de subventions.

Réhabilitation réseau et aide technique du SATESE

Le SATESE propose une prestation spécifique dans le cadre des travaux d'aménagement, d'extension ou de construction de dispositifs d'épuration.
Le Conseil Municipal approuve la proposition du SATESE 37 et confie à ce dernier la mission suivante :

• avis technique sur le CCTP et sur le projet détaillé,

• aide à l'exécution des travaux et à la réception préalable des installations et bilan de 24 heures sur la station d'épuration.

Il précise que la dépense est inscrite au budget d'investissement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Prise de compétence musique

Lors de sa séance du 21 décembre 2011, le conseil communautaire a voté la prise de compétence concernant le développement de l'enseignement musical spécialisé.
Cette décision fait suite à une enquête réalisée par un cabinet d'étude auprès des différentes structures concernées (écoles de musiques, enseignants, élus, formations musicales etc). L'objectif était de faire un inventaire des moyens existants en matière d'associations, de locaux, de ressources humaines, répartis sur le territoire de la CCSMT directement liés à l'enseignement musical. Les conclusions de cette étude ont confirmé les problèmes de fonctionnement des écoles de musique de Sainte-Maure de Touraine et de Saint Epain. Celles-ci assurent, en effet, l'essentiel de l'enseignement musical auquel il convient d'ajouter les intervenants en milieu scolaire dont bénéficie depuis plusieurs années l'école de Villeperdue.
La prise de compétence a pour but de :

- harmoniser les tarifs,
- valoriser le volume horaire des professeurs, étendre l'accès à l'enseignement musical à un plus grand d'élèves au sein des écoles de musique (actuellement une centaine),
- optimiser l'action des intervenants en milieu scolaire
- favoriser le maintien des professeurs.

En mutualisant les coûts et en développant l'activité des écoles de musique, la CCSMT envisage, pour la première année, un budget de 171 600 €, montant qu'il convient de relativiser sachant que lors du transfert de charges, les attributions de compensation versées aux communes par la CCSMT ne le seront plus. De plus, la subvention du Conseil Général devrait évoluer du fait de la prise en compte de la compétence par la Communauté de Communes. Sur le plan pratique les écoles de musique continuent de fonctionner comme avant et sont plus que jamais prêtes à accueillir les musiciens en herbe.
Pour tous renseignements contactez le secrétariat de la CCSMT au 02 47 65 35 92 ou les écoles de musique :

- ✓10 Rue du Château à Sainte Maure de Touraine – 02 47 65 60 50
- ✓Rue Raymond Queneau à Saint Epain – 02 47 65 89 01

MERCI DARTY

Cette histoire prend fin et rarement notre commune n'avait fait l'objet d'un tel battage médiatique. Le fait que Darty ait utilisé péjorativement le nom de notre commune pour une campagne de publicité nationale ne pouvait rester, de notre part, sans réaction. Certains de nos concitoyens se sont également manifestés auprès de Darty pour exprimer leur désapprobation.
Face à cette campagne, quelque peu désobligeante à notre égard, fallait-il s'indigner, se montrer indifférent ou privilégier l'humour.
La dernière hypothèse a été retenue et c'est sur le ton de l'humour que nous avons fait part à Darty de notre « étonnement » tout en leur demandant, à titre de compensation, de faire un geste commercial au profit de Villeperdue. Nous avons obtenu satisfaction avec, de la part de cette enseigne commerciale, la dotation gracieuse de huit ordinateurs portables plus un vidéo-projecteur. Tout ce matériel viendra compléter et renforcer l'équipement informatique et multimedia de notre école, pour la plus grande satisfaction des élèves et de leurs enseignants.

Le vendredi 16 mars, Darty a donc livré et installé le matériel promis.

La boucle est bouclée, à quand la prochaine pub pour Villeperdue ?

EAU POTABLE

Budget

L'excédent de fonctionnement constaté sur 2011 de 13 345 € sera affecté à la section d'investissement 2012.

Bibliothèque Municipale
" Lucien BROSSARD "
37260 Villeperdue - ☎ 02 47 65 99 33

Horaires d'ouverture

mercredi de10h00 à 12h00
et 17h15 à 18h30
samedi de 10h00 à 12h00

IL ETAIT UNE FOIS…

Carnaval des sorcières

Confection de chapeaux de sorcières, lectures maléfiques

et défilé de tout ce « laid » petit monde ont eu lieu le **mercredi 29 février**

ET BIENTOT…

Coups de cœur 2012

Sur le thème « **les sorcières** » vont être dévoilés les livres gagnants du prix littéraire intercommunal le **samedi 31 mars** à la salle polyvalente de Maillé à partir de 14h30.

Un spectacle gratuit ainsi qu'un goûter seront offerts.

Animation autour du printemps

Les enfants sont attendus le
mercredi 25 avril
de 15h00 à 17h00
pour fêter le printemps.
Des activités manuelles seront proposées et suivies d'un goûter.

Lecture et jeux de société

A noter, les prochains
mercredis
de 17h15 à 18h15 :
- **18 avril**
- **16 mai**

Cet atelier propose aux enfants de découvrir, commenter une histoire lue par un adulte ou partager un jeu de société.

8 MAI 2012

Tous les habitants de la commune sont cordialement invités à venir célébrer le 67ème anniversaire de la Victoire de 1945 qui se déroulera comme suit :

- **11h30**

Commémoration
Rassemblement devant la Mairie
Dépôt de gerbe au Monument
Dépôt de fleurs au Cimetière

- **12h00**

Vin d'honneur et rafraîchissements
au bar « Le Madison »

- **12h30**

Banquet communal
servi par « Le Tournebride »
salle « Les Albizzias » s'inscrire auprès de la Mairie
(33 € par personne)

La Place du Monument entre 1915 et 1920.

SPORTING CLUB VILLEPERDUE

Vide grenier

Le SCV organise un vide-grenier le **mardi 8 mai** au stade « Michel Vauge ». Restauration et buvette sur place. Contact 06 78 59 83 01.

RESTAURANT « LE TOURNEBRIDE »

Dimitri et son équipe vous proposent :
- **les 8 et 9 avril** : menu Pâques
- **le 20 avril** : soirée antillaise
- **le 18 mai** : soirée paëlla

N'hésitez pas à réserver dès maintenant au 02 47 65 90 74

TRI SELECTIF

Sac jaune ou noir ?

1/ jouet en plastique
2/ bouteille métallique (type sirop)

Réponse :

1- noir 2- jaune

AGENCE POSTALE COMMUNALE :
fermeture du 24 mars au 2 avril inclus.

REVEIL DE VILLEPERDUE (RDV)

Soirée théâtre

Un petit rappel pour les retardataires qui comptent assister à la soirée théâtrale du **samedi 24 mars** à la salle « Les Albizzias » : « Le Bon la Brute et le Président » interprétée par la troupe de Channay-sur-Lathan.
Il est prudent de d'appeler le 02 47 26 08 19 ou le 02 47 26 15 69 pour savoir s'il reste des places car devant l'engouement suscité par cette représentation, celle-ci risque de se jouer à guichets fermés.

Marche

D'autre part le RDV organise une randonnée pédestre dans le secteur de la vallée de Courtineau le
dimanche 13 mai.
Amateurs de marche à pieds, réservez dès maintenant cette date pour découvrir ou redécouvrir cette belle région de Touraine et partager un moment de détente et de convivialité. Celui-ci sera agrémenté d'un « arrêt buffet » apprécié par tous ceux qui nous ont déjà accompagnés lors des précédentes randonnées. Des précisions sur le parcours, horaires et lieu de rendez-vous, vous seront communiquées par voies de presse et d'affichage. A bientôt. Venez nombreux.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

1er tour :
Dimanche 22 avril
2nd tour :
Dimanche 6 mai

ELECTIONS LEGISLATIVES

1er tour :
Dimanche 10 juin
2nd tour :
Dimanche 17 juin

*Bureau de vote ouvert de **8h00 à 18h00** – salle du conseil - mairie*